

CHAMROUSSE SPORT AUTO / ACRVM .

49ème Course de Côte de Chamrousse.

29ème Course de Côte VHC de Chamrousse.

Les 21 / 22 et 23 Août 2026.

Validées par la FFSA sous le permis d'organisation n° 465 en date du 04 Juin 2026.

A l'occasion de ces épreuves une parade est organisée conformément à l'article 1.6 du règlement des courses de côtes FFSA 2026.

REGLEMENT de la PARADE.

1 – VOITURES ADMISES :

La parade est réservée aux voitures présentant un intérêt sportif, historique, de prestige, de collection, supercars...

Le nombre est limité à 15 (quinze).

Les participants s'engagent à présenter une voiture conforme à la législation routière française ou à une fiche d'homologation, et en parfait état de présentation.

L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser des voitures qui ne seraient pas dans l'esprit de la parade.

2 – ENGAGEMENTS :

La demande de participation doit être adressée par courrier accompagnée des droits d'engagement à l'adresse suivante :

ACRVM chez GREGO Dominique – 2 Impasse des Bartavelles – 38410 ST MARTIN d'URIAGE
avant le jeudi lundi 17 août 2026 à minuit.

Les bulletins d'inscription (idem concurrents) sont disponibles sur le site de la course de côte (onglet concurrents) en précisant qu'il s'agit de la parade.

Les frais de participation sont fixés à 180 €uros.

Dans le cas où votre engagement ne serait pas retenu, le chèque vous sera retourné et aucun frais ne sera retenu.

3 – VERIFICATIONS :

Vérifications administratives : le vendredi 21 août 2026 de 15 à 19 heures et le samedi 22 août 2026 de 7 à 8 h 30 à l'Office du Tourisme de Chamrousse le Recoin.

Lors des vérifications les participants devront présenter : permis de conduite / attestation d'assurance / contrôle technique valide.

Le présent règlement sera remis aux participants et un émargement sera effectué.

4 – DEROULEMENT :

Les horaires et le nombre des montées sont établis à la discrétion de la direction de course.

Aucun pilote ne pourra rejoindre le départ en dehors des convois officiels.

Les convois sont organisés par le responsable de la pré-grille.

Les parades se font en prélude des montées d'essais ou de course.

Le passage des voitures est encadré par des voitures de l'organisation.

Les montées sont non chronométrées et les dépassements interdits.

Deux personnes maximum sont autorisées dans la voiture (le conducteur + un passager).

La parade se déroule sur route fermée mais non en conditions de course : la responsabilité des participants est engagée.

5 - PERMANENCE :

Durant le déroulement de la manifestation une permanence est assurée au PC course à la Mairie : 35 place des Trolles - 38410 Chamrousse.

6 – ASSURANCE :

Une assurance a été souscrite par l'organisateur pour la parade.